

LETTRE D'INFO

GDS DE L'ISÈRE - JUILLET 2020



GDS DE L'ISÈRE

Maison de l'élevage
145 Espace Trois Fontaines
38140 Rives

09 74 50 85 85

gds38@reseaugds.com

www.frgdsaura.fr

Numéro 11.....

LE MOT DU PRÉSIDENT

BILAN DE LA PROPHYLAXIE BOVINE

PROPHYLAXIE OVINE-CAPRINE

COMMENT POSER DES BOUCLES BVD ?

LA GARANTIE CAEV

KIT INTRO ET BILLET DE GARANTIE
CONVENTIONNELLE

.....
Voici quelques pages regroupant les dernières informations
concernant l'élevage : prophylaxie, formations, introductions,
etc.

Vous pourrez retrouver la lettre d'info du GDS, plusieurs fois par
an.

**Pour être informé en temps réel surveillez
vos mails ou rdv sur le site internet :**

www.frgdsaura.fr

DATES A RETENIR

2 septembre

AG GDS

30 septembre

22 octobre

24 novembre

15 décembre

4 formations biosécurité porcs

Le mot du président

Nous sortons d'une période étrange et complexe qui nous a tous forcés à modifier nos habitudes. Ces quelques mois ont permis de mettre un coup de projecteur sur les agriculteurs "les héros qui nourrissent la France". Dans le prolongement de cette reconnaissance je tiens à remercier le personnel de la Maison de l'Élevage (GDS, AgroDirect et Farago) qui, malgré les difficultés, ont répondu présents et ont pleinement rempli leurs missions de services aux éleveurs.

Même si avec l'été, le temps du déconfinement et des vacances a pris le relais sur le confinement, restez prudents et prenez soin de vous et de vos proches.

Jean-Yves Bouchier



Bilan de la prophylaxie bovine

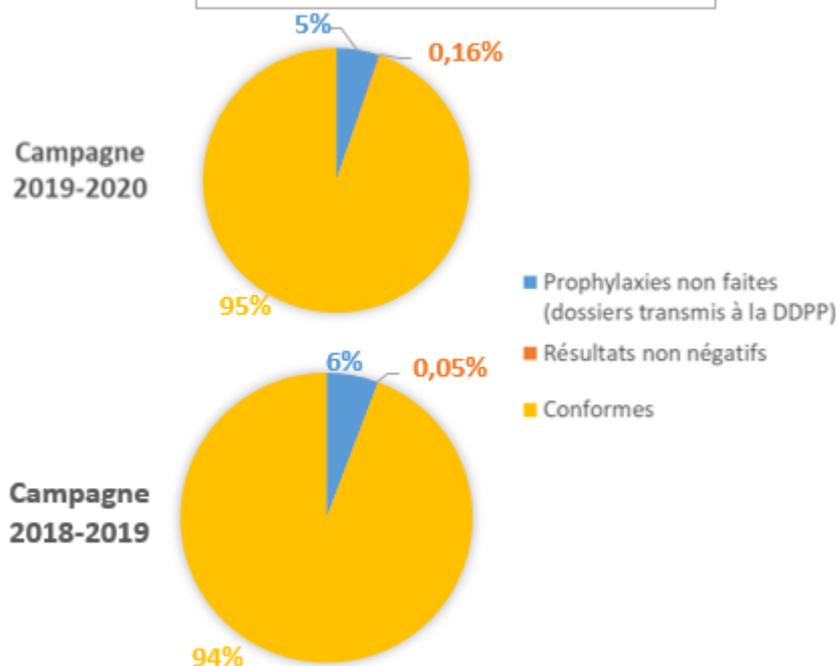
Comme vous le savez, chaque année la prophylaxie bovine est obligatoire afin de maintenir les qualifications des cheptels pour les maladies réglementées (Brucellose, Leucose, Tuberculose, Varron et IBR).

Les éleveurs de bovins allaitants doivent faire venir le vétérinaire sanitaire pour réaliser des prises de sang. Pour les éleveurs de bovins laitiers, le lait de tank est directement récupéré par les laiteries deux fois par an pour être analysé.

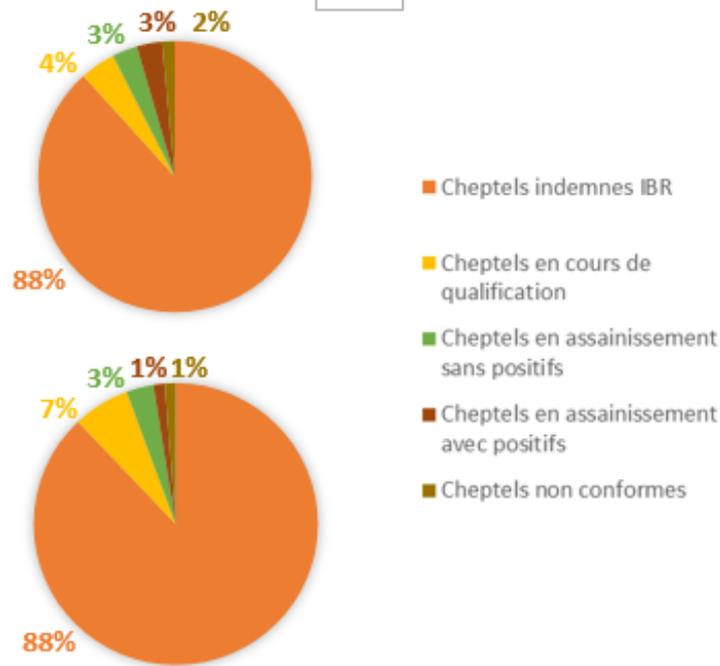
Le GDS est chargé d'organiser, de surveiller et de valider ces prophylaxies lors de campagnes qui se déroulent du 1er octobre au 30 avril de chaque année.

Pour la dernière campagne (2019-2020), sur les 2200 cheptels bovins qui devaient faire leur prophylaxie, 95 % ont eu des analyses et des résultats conformes (nombre de bovins analysés suffisant et résultats négatifs) en Brucellose et Leucose. 88 % des cheptels isérois sont indemnes en IBR.

BRUCELLOSE ET LEUCOSE



IBR



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous consulter : 09.74.50.85.85



Prophylaxie ovine-caprine

Depuis la campagne 2019-2020, le rythme des prophylaxies des petits ruminants est passé triennal. Cette décision fait suite à une demande des éleveurs et des vétérinaires, que le GDS et la DDPP de l'Isère ont appuyée au niveau régional.

Ainsi, tous les 3 ans, les élevages d'ovins et de caprins doivent faire des prises de sang pour tester la Brucellose, afin de maintenir leur qualification. L'année durant laquelle les analyses doivent être faites est fixée en fonction de votre commune. Pour les nouveaux élevages, afin d'acquérir une qualification, cette prophylaxie doit être faite deux ans de suite à partir de la date d'installation.

Comment poser des boucles BVD ?

Suite à l'Arrêté ministériel du 31 juillet 2019, et à l'Arrêté préfectoral du 23 octobre 2019, le dépistage BVD des veaux par prélèvement de cartilage auriculaire est devenu obligatoire. Comme présenté dans la précédente Lettre d'info du GDS, ce dispositif permet de détecter au plus vite la BVD et d'éviter de lourdes pertes, en éliminant les IPI.

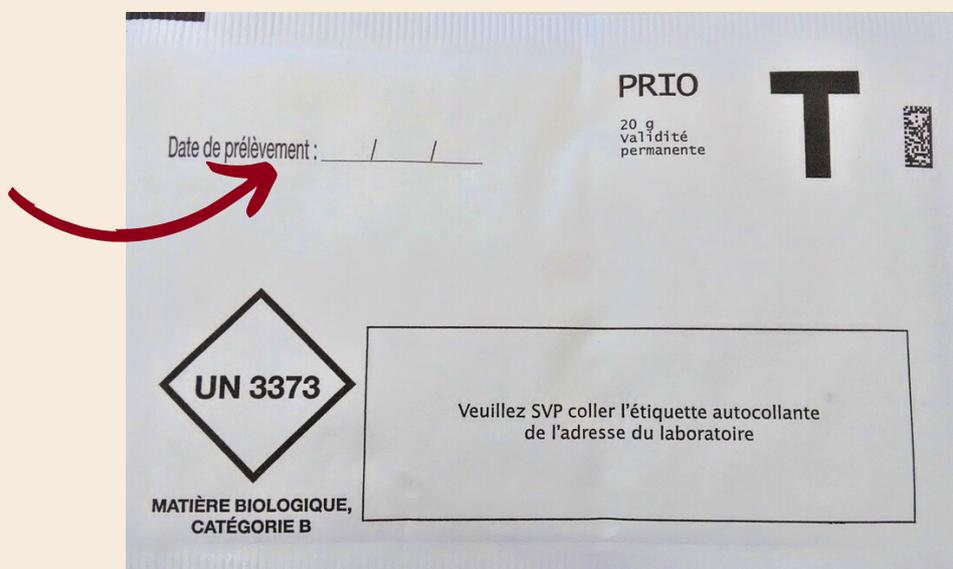


Afin de bien réaliser vos prélèvements de cartilage, une **vidéo** d'Allflex est disponible sur Youtube. Elle contient une démonstration de la pose de deux boucles (BVD et conventionnelle) sur un veau, puis de la gestion du prélèvement de cartilage (fermeture du tube et envoi au laboratoire). Vous trouverez cette vidéo en suivant le lien ci-dessous :

www.youtube.com/watch?v=4BPOT7E_ZHg



**Bien penser à écrire la date du prélèvement
cartilage sur l'enveloppe pré-affranchie !
(à l'emplacement montré ci-dessous)**



**Pour plus d'informations, n'hésitez pas à
nous consulter : 09.74.50.85.85**



La garantie CAEV



Le CAEV, Arthrite Encéphalique Caprine à Virus, est une maladie propre aux caprins. Les animaux touchés présentent une baisse durable de la production laitière, des performances de reproduction, et une dégradation de leur état de santé général qui entraîne une baisse de leur valeur marchande.

Si votre troupeau est indemne en CAEV, les GDS d'Auvergne-Rhône-Alpes vous proposent d'acquérir une **Garantie CAEV**. Celle-ci certifie la qualité sanitaire de votre troupeau et vous apporte une plus-value non négligeable lors de la vente d'animaux.

Les conditions d'acquisitions de la garantie sont les suivantes :

- Être adhérent au GDS de l'Isère depuis au moins 2 ans (sauf pour les nouveaux installés) et être à jour de ses cotisations.
- Avoir fait un sondage sérologique favorable lors du statut sanitaire.
- Présenter deux sérologies négatives sur tous les animaux de plus de 12 mois, espacées de 6 à 12 mois.

Pour plus d'informations sur les statuts sanitaires, consultez le site internet du GDS de l'Isère

Les analyses effectuées dans le cadre de l'obtention de cette garantie sont au tarif de **4,20 € HT** par analyse.

BILLET DE GARANTIE CONVENTIONNELLE

Entre les soussignés :

Le vendeur : _____

Demeurant à _____

L'acheteur : _____

Demeurant à _____

Le vendeur s'engage à reprendre les bovids suivants :

et à rembourser à l'acheteur les sommes perçues du fait de cette vente et ses animaux (c'est-à-dire) :

Recherche - Demande	Résultat attendu la vente	Résultat constaté
BVD	Non négatif en sérologie	Quel que soit l'âge
IBR	Non négatif en PCR	Quel que soit l'âge
Néosporose	Non négatif en sérologie	Quel que soit l'âge
Paratuberculose	Non négatif en sérologie ou PCR	Bovids de plus de 24 mois
Besnoitiose	Non négatif en sérologie	Quel que soit l'âge

Informations complémentaires au verso.
 Fait en deux exemplaires
 A _____

Signature du vendeur (Prénoms de la mention "à approuver") _____
 Signature de l'acheteur (Prénoms de la mention "à approuver") _____

Kit intro et Billet de Garantie Conventionnelle

Des moyens existent afin de se prémunir contre l'introduction d'animaux potentiellement malades dans votre exploitation. Tout d'abord, chaque bovin introduit que ce soit pour un achat, une pension, un retour de pension, un prêt, une fusion d'exploitation, ou autre, doit faire l'objet d'un contrôle obligatoire pour l'IBR. Pour les autres maladies, un contrôle est très vivement conseillé.

Ainsi, le GDS 38 propose un **Kit Intro** qui vous permet d'analyser la BVD, la Néosporose, la Paratuberculose et la Besnoitiose sur tous les bovins entrant dans votre exploitation. Pour les adhérents au GDS, ce kit est au tarif de **15 € HT** (montant après déduction de l'aide du GDS au lieu de 36,30 € HT plein tarif).

Il est également fortement recommandé, d'utiliser un **Billet de Garantie conventionnelle** lors de l'introduction de nouveaux animaux. Ce document est à signer, au moment de la transaction, entre le vendeur et l'acheteur. Il permet de clarifier les conditions de reprise du bovin en cas de résultats non négatifs au Kit Intro, et de garantir au vendeur l'absence d'exigences superflues de la part de son interlocuteur. Vous trouverez ce document à l'adresse suivante :

www.frgdsaura.fr/FRGDS_Isere_38_495_5363_Billet-de-Garantie-Conventionnelle.html

Pour plus d'informations sur ces dispositifs, n'hésitez pas à consulter le site internet du GDS 38 (cliquez sur la carte de l'Isère), ou à nous contacter : 09.74.50.85.85



SOLUTIONS GUEPES – FRELONS

CONSEILS, PREVENTIONS
ET SOLUTIONS
CONTRE LES NUISIBLES



Cet été, les guêpes, frelons et frelons asiatiques
sont au rendez-vous.

L'équipe de **Farago** intervient rapidement pour
détruire les nids.

N'hésitez pas à nous contacter : **09.74.50.85.85 -
choix 3
farago38@faragoFrance.fr**



Isère

Votre expert en hygiène



La qualité au plus proche des éleveurs
agrodirect@agrodirect.fr

BEST SELLER - DESINSECTISATION

PIEGE A MOUCHES D'EXTERIEUR D'ETE

Fonctionne à partir de 25 degrés.
Les levures odorantes qu'il contient
attirent de manière efficace les mouches
et permet de limiter la présence de ces
nuisibles volants à l'extérieur des
bâtiments.



FLYBUSTER + RECHARGE
40255530
40.50 € HT
48.60 € TTC

RECHARGE SEULE
40255535
22.00 € HT
26.40 € TTC



**Existe
maintenant
en 2L**



FLYBUSTER GARDEN + RECHARGE
40255559
20.20 € HT
24.24 € TTC